



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1801

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1801 intitulé :

Règlement modifiant les règlements d'emprunt nos 1269, 1278, 1447, 1498, 1536, 1546, 1608 et 1665, afin de remplacer le secteur de taxation défini par le règlement n° 1440

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 7 décembre 2020.

QUE le règlement a été approuvé le 9 mars 2021 conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce seizième (16^e) jour du mois de mars deux mille vingt-et-un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca